



Fin des primes en CHSLD et TGC le 30 septembre

Les professionnelles en soins n'accepteront pas de travailler autant pour un salaire moins élevé

Les primes pour les professionnelles en soins travaillant en CHSLD ou auprès d'une clientèle présentant des troubles graves du comportement (TGC) arrivaient à échéance le 30 mars 2020 et ont été reconduites jusqu'au 30 septembre prochain. Deux jours avant cette date butoir, les intentions du gouvernement ne sont toujours pas connues. Les primes seront-elles annulées, reconduites ou bonifiées?

En refusant de s'engager à mettre de l'avant les incitatifs nécessaires afin de reconnaître le travail de ces professionnelles en soins, le gouvernement abandonne encore une fois celles qui sont au cœur de l'offensive contre la COVID-19, alors que la deuxième vague s'abat sur le Québec.

La FIQ propose au gouvernement une solution qui aura réellement pour effet de retenir les professionnelles en soins qui travaillent en CHSLD et auprès des clientèles TGC : **une prime de 8 % incluse dans la convention collective.**

Ces demandes de primes sont connues par la partie patronale depuis plusieurs mois et ont été discutées à la table de négociation. **Il est maintenant temps de régler la question, sans en faire l'objet de chantage.**

En effet, à la mi-septembre, le gouvernement a proposé la reconduction des primes actuelles de 180 \$ par tranche de 750 heures travaillées en CHSLD et de 195 \$ à 360 \$, selon le titre d'emploi, par tranche de 500 heures travaillées auprès d'une clientèle présentant des troubles graves de comportement (TGC) jusqu'au 30 mars 2023. La FIQ devait, en contrepartie, retirer toutes demandes reliées à ces deux primes, dans le cadre d'un règlement global.

Cette offre est clairement insuffisante et il est inacceptable d'envisager une telle reconduction pour les trois prochaines années. Ces primes doivent être bonifiées de façon significative!

Montant supplémentaire gagné selon les primes actuelles :

- CHSLD : 0,24 \$ de l'heure
- TGC : 0,39 \$ à 0,72 \$ de l'heure

Montant supplémentaire gagné selon la prime de 8 % proposée par la FIQ :

- 1,60 \$ de l'heure pour un taux horaire de 20 \$
- 2 \$ de l'heure pour un taux horaire de 25 \$
- 2,40 \$ de l'heure pour un taux horaire de 30 \$
- 2,80 \$ pour un taux horaire de 35 \$

En attendant la conclusion de la présente négociation, la FIQ estime que le gouvernement doit maintenir les primes actuelles CHSLD et TGC. Qu'attend le gouvernement pour reconnaître que la situation est critique en CHSLD? Que les professionnelles en soins qui travaillent auprès de clientèle avec des troubles graves du comportement méritent mieux?